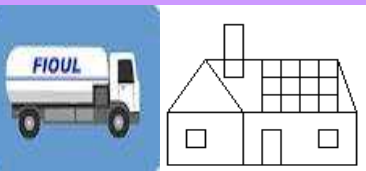


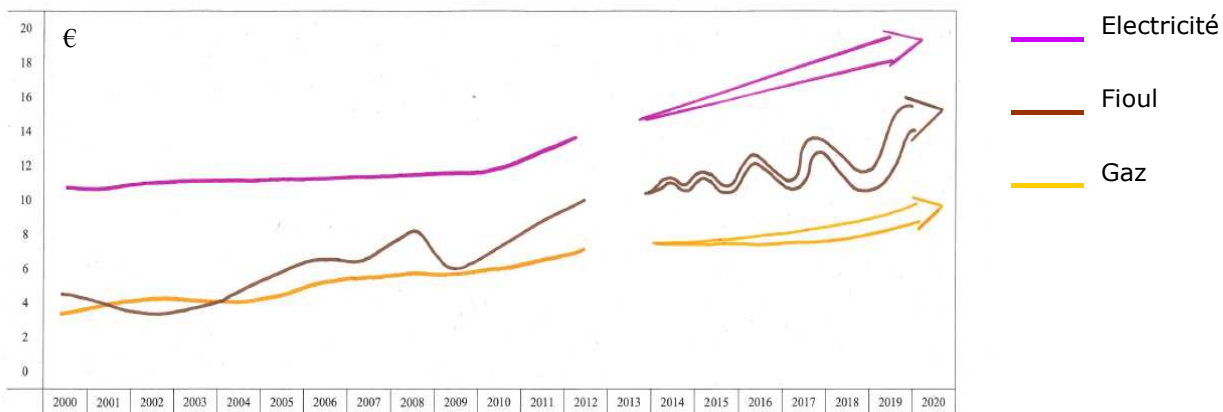


DDTM 35 INFO ENERGIE CLIMAT



Pourquoi les tarifs des énergies continueront à augmenter ?

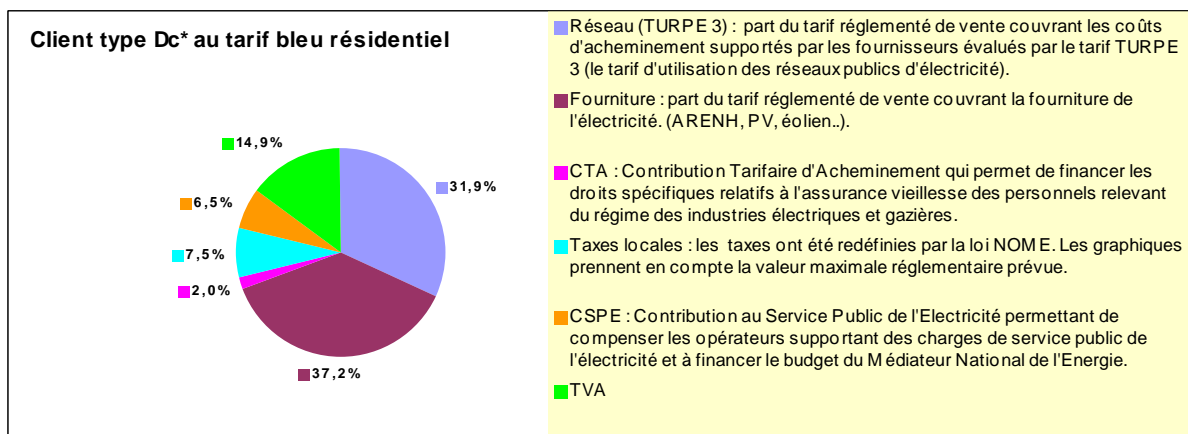
Les différentes énergies, électricité, gaz et pétrole vont connaître dans les années à venir des augmentations distinctes consécutives à un ensemble de variables.



Source : SOeS

① Electricité

L'électricité devrait, selon l'estimation de la Commission de Régulation des Energies (CRE) subir une augmentation de l'ordre de 30% entre 2013 et 2017. Des interventions de l'Etat pourraient limiter la hausse sur cette période. Mais elles devraient alors entraîner un rattrapage ultérieur sauf si des reports partiels de ces hausses sur les charges de l'Etat sont décidés.



Source CRE 3ème trimestre 2013

* Selon la définition de client type d'Eurostat :
Dc : client résidentiel consommation entre 2500 et 5000 KWh



INFO—2014 - n° 3



Préfet d'Ille-et-Vilaine



- Augmentation du tarif de production du nucléaire « amorti ».

Le rapport de la Cour des Comptes sur le coût de la filière électronucléaire, dénonce une absence de maîtrise de l'ensemble des coûts par les acteurs de cette énergie. Actuellement calculé à 42€/MWh (ARENH), le coût est, selon des experts, davantage de l'ordre de 55€. En outre, le coût du MWh EPR Flamanville est estimé, par EDF et Areva, entre 70 et 90€. Mais, le Sénat s'inquiète d'un tarif réel situé entre 90 et 110€/MWh. La mise en service de la nouvelle génération de réacteur nucléaire enchérira substantiellement les tarifs électriques.



Selon le même rapport de la Cour des Comptes, 22 réacteurs actuels (sur 58) atteindront, en 2020, leur quarantième année de fonctionnement. Dans l'hypothèse d'une durée de vie de 40 ans et d'un maintien de la production électronucléaire à son niveau actuel, il faudrait construire 11 EPR d'ici la fin 2022.

- Augmentation du surcoût lié aux tarifs sociaux

- Augmentation du surcoût des énergies renouvelables

- Financement de la péréquation tarifaire des zones insulaires

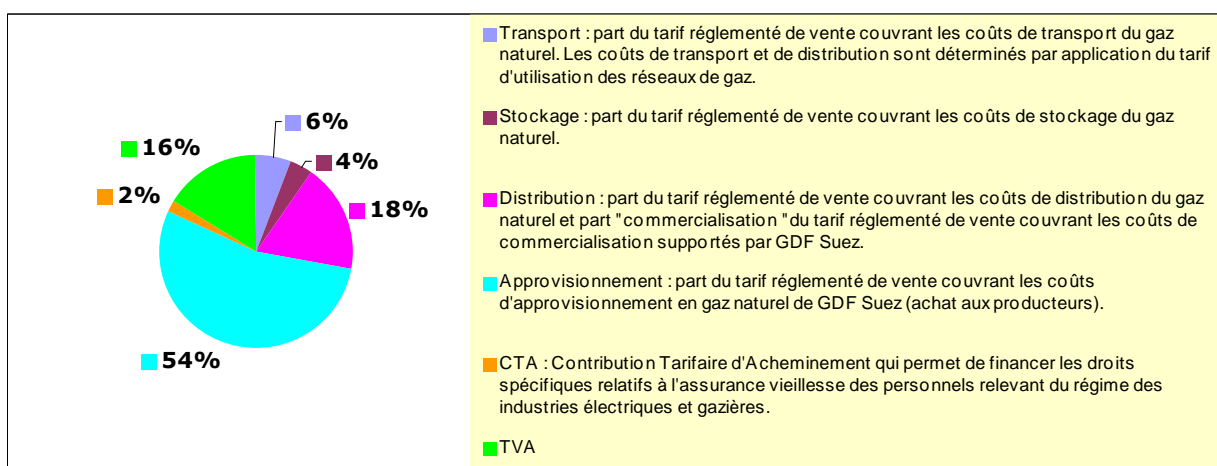
Ces trois dernières charges sont regroupées dans la CSPE (contribution au Service Public de l'Electricité).

- Financement du renforcement et renouvellement des réseaux électriques : (TURPE) 55 milliards € selon M. Proglia Directeur EDF.

- Augmentation des taxes : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), taxes locales et TVA.

② Gaz

L'abondance des gisements assure une offre supérieure à la demande mondiale pour, au moins, quelques années. Cette surabondance a entraîné une baisse des tarifs gaziers internationaux. Cette baisse ne s'est pas traduite sur les tarifs aux consommateurs français en raison de l'indexation de ces tarifs sur ceux du pétrole. La désindexation partielle effectuée en 2013 a permis une stabilisation. Mais, elle pourrait bien être relative et connaître ensuite une tendance haussière.



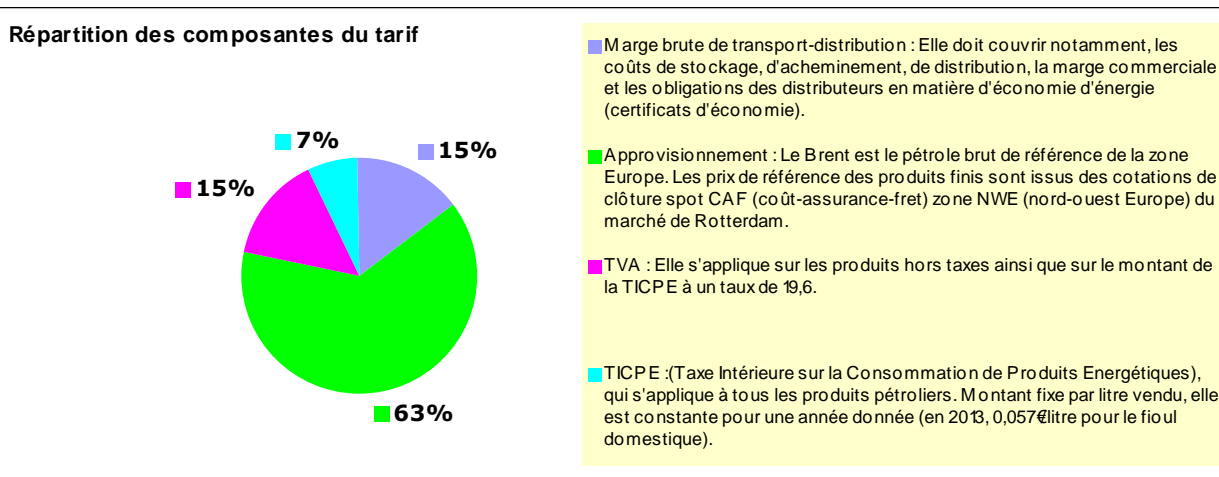
Source CRE 3ème trimestre 2013



- Contrôles des prix internationaux par le FPEG : Les Etats membres du forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) ont adopté, en 2008, à l'unanimité une déclaration sur la nécessité de maintenir les prix du gaz, y compris en les indexant sur ceux du pétrole. De telles déclarations ne peuvent être prises à la légère car les cinq principaux producteurs de gaz (Russie, Iran, Qatar, Venezuela et Algérie), membre du FPEG, contrôlent 73 % des réserves mondiales. Quant au gaz de schiste la durée économique des captages, de 5 ans (USA), ne permet pas d'assurer la pérennité d'un tarif bas.
- Augmentation des taxes : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), taxes locales et TVA.
- Mise en place de la taxe Carbone : Cette taxe pigovienne, votée en 2013, est fixée à 7€/tC en 2014, 14,5€/tC en 2015 et 22€ en 2016.

③ Pétrole

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a validé le peak oil en 2011. L'équilibre offre/demande sera alors de moins en moins assuré et devrait générer une augmentation des tarifs.



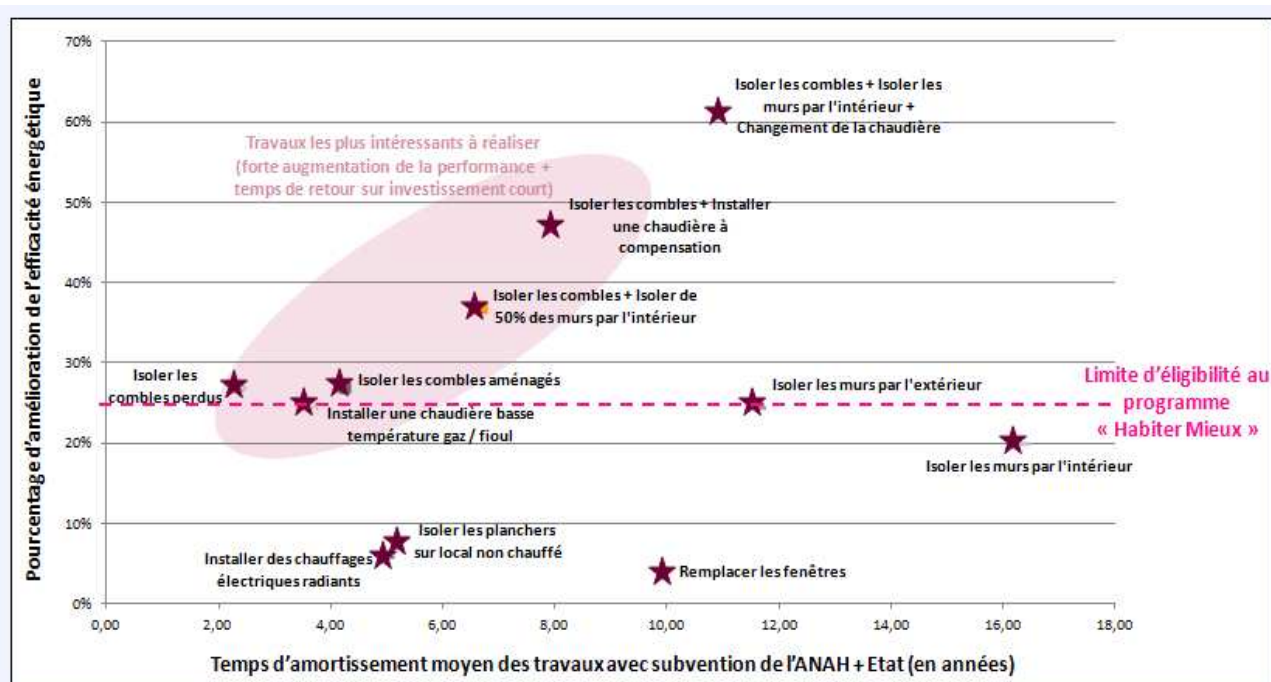
Valeur mars 2013

- Hausse de la consommation mondiale : L'AIE estime la hausse à 170% entre 2013 et 2020 et ce, en raison de la demande des pays émergents. Une telle augmentation entraînera de facto une tendance haussière des tarifs.
- Baisse de la production mondiale : Les gisements éléphants, découverts durant les décennies 50, 60 et 70 ont connu leur apogée et sont aujourd'hui sur le déclin. A cette baisse normale s'ajoute la fermeture de nombreux champs d'exploitation pour cause de guerres et d'instabilité géopolitique (Irak, Libye, Syrie,...). Cette instabilité géopolitique contribue fortement à la volatilité des tarifs.
- Augmentation des coûts d'exploitation : Les nouveaux gisements sont essentiellement situés dans des zones à contraintes fortes : profondeur de captage, conditions climatiques extrêmes, zones marécageuses, ... Le champ pétrolier du Kashagan en est l'exemple même. Les coûts d'exploitation supérieurs à ceux des gisements "faciles" (110/120\$/baril contre 60-90\$/baril) sont répercutés sur l'ensemble des marchés internationaux.
- Mise en place de la taxe Carbone : Cette taxe pigovienne, votée en 2013, est fixée à 7€/tC en 2014, 14,5€/tC en 2015 et 22€ en 2016.



Comment anticiper les hausses ?

Le consommateur devra rechercher les économies tout d'abord aux travers de gestes simples et gratuits: réduire la température du chauffage (19-17°), éteindre les appareils en veille, Et ensuite réfléchir à des travaux d'économie d'énergies. Il doit éviter de se lancer dans les travaux « effet de mode ». En effet, la tendance actuelle consiste à changer les fenêtres ou à réaliser l'isolation par l'extérieur sans faire d'étude technique.



Source ANAH et Sia Partners

Préalablement à tous travaux, une réflexion globale doit être engagée, chaque habitation ayant ses particularités. Les espaces info énergies sont, à ce titre conseils. Les coordonnées de l'espace info énergie le plus proche peuvent être consultées sur le site :

j'écorénov : <http://renovation-info-service.gouv.fr/>

Pour tous renseignements complémentaires ci-dessous les coordonnées du Pôle Eco-Construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille et Vilaine :

Marie-Isabelle PERAIS

Adjoint au Chef de Service SECTAM—Chef du Pôle Eco-Construction et Coordination, Lutte contre l'effet de serre

☎ 02 90 02 32 06

✉ marie-isabelle.perais@ille-et-vilaine.gouv.fr

Bruno LIEGRE

Chef Unité Energies Renouvelables

☎ 02 90 02 32 08

✉ buno.liegre@ille-et-vilaine.gouv.fr

Rolande RENAULT-HAYE

Assistante Chef Unité Energies Renouvelables

☎ 02 90 02 32 11

✉ rollande.renault-haye@ille-et-vilaine.gouv.fr